

Cahier de doléances du Tiers État de Juigné-sur-Loire (Maine-et-Loire)

Cayer des doléances, plaintes et remontrances des manants et habitants de la paroisse de Juigné-sur-Loire.

1. Les dits manants et habitants de la dite paroisse de Juigné-sur-Loire disent qu'il est de leur intérêt particulier de ne choisir pour députés en la dite assemblée du Tiers-État, que dans l'ordre même du Tiers-État et non dans les autres ordres de la Noblesse et du Clergé, sous quelques considérations que ce puisse être.
2. Ils demandent les opinions aux États généraux par tête et non par ordre.
3. Le retour périodique des mêmes États généraux.
4. La suppression générale de la gabelle et la liberté publique de la vente du sel.
5. Les barrières et bureaux pour les droits d'entrée et de sortie, pour toutes sortes d'exportations et importations et droits de minage perçus dans tous les marchés, pour que toutes sortes de marchandises quelconques soient reculées aux frontières du royaume pour la plus grande facilité du commerce.
6. Demandent l'extinction de tout anoblissement procédant des charges de finances, mairats et autres.
7. La suppression générale de tous les privilèges pécuniers, de toute exemption de corvée, logement de gens de guerre, guet et garde, tous les privilèges relatifs à ces différents points étant très onéreux au peuple.
8. Une abolition totale par des moyens justes et équitables de la féodalité, (francs fiefs, et droits de rachat) dont les droits sont très vexatoires surtout dans les campagnes.
9. Restreindre le droit de chasse des seigneurs sur leur terrain, vu que le droit trop étendu désole les cultivateurs par le ravage qu'il cause dans leurs ensemencés, et trouble leur possession ; et encore, pour surcroît de disgrâce pour eux, une grande partie des seigneurs ont des fuies immenses, dont les pigeons par troupes innombrables ravagent les ensemencés de toute espèce.
10. Un tarif fixe et modéré des droits de contrôle perçus trop arbitrairement et par conséquent d'une manière vexatoire.
11. La réforme tant du code civil et criminel, et en les simplifiant les rendre plus uniformes, moins onéreux et dispendieux pour les parties dans leur exécution,
12. Abolir la vénalité des charges pour ne les accorder qu'au mérite.
13. De rendre au Tiers-État le droit de concourir avec les deux autres ordres pour remplir les places, emplois et dignités dans les charges et ministères de la magistrature.
14. Réunir et simplifier toute perception d'impôts et les rendre plus uniformes.
25. Demande des États particuliers pour la province d'Anjou ; il est indispensable d'être séparés de la généralité.
16. De supprimer les huissiers-priiseurs qui sont de vraies sangsues publiques, nouvellement établies pour tirer le peu d'aisance qui reste aux malheureux.
17. De supprimer tous les droits sur les rivières, qui sont extrêmement nuisibles au commerce par les longs retards qu'ils occasionnent.
18. Les dits habitants chargent leurs députés de représenter combien il est nécessaire que tous les ordres de la province se réunissent pour défendre la cause des riverains contre les prétentions de quelques

seigneurs des hautes justices qui veulent s'emparer des arbres qui sont dans les chemins, et qui en ont fait marquer dans les issues des métairies et les parcs et pâtis, au devant des étables et maisons.

19. Que l'on fasse tous les efforts pour détruire la mendicité sous quelque forme qu'elle se présente.

20. La suppression de la charge de receveur des consignations, vu que les droits exorbitants qu'il exige sont très coûteux au peuple.

21. Enfin les habitants de la dite paroisse de Juigné-sur-Loire étant accablés par des pertes de toutes espèces, et la surcharge des impôts, demandent qu'ils soient acquittés par les trois ordres, suivant leurs revenus.